

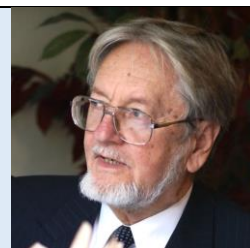


Le bulletin
d'information
du Centre RĒSIS

SOMMAIRE :

Anatol Pikas nous a quittés	p.1
Un auteur atypique	p.2
Bullying ou Mobbing : le rôle de l'individu ou celui du groupe	p.3
Éléments bibliographiques – Biographie rapide	p.3
Proposition de loi visant à combattre le harcèlement scolaire : une déclaration commune de 7 acteurs de la lutte contre le harcèlement	p.4
Notre série : Qu'est-ce qu'un établissement sans brimades, 1 ^{er} article : d'abord ne pas nuire	p.5
Les activités du Centre RĒSIS	p.6

Anatol Pikas nous a quittés



Anatol Pikas est décédé le 1^{er} novembre de cette année. Il aurait fêté ses 93 ans le 29 novembre. Né en 1928 en Estonie, son enfance est inséparable de l'histoire de son pays natal. Indépendante depuis la fin de la première guerre mondiale, l'Estonie fut, à la suite du pacte germano-soviétique, annexée à l'URSS en 1940, puis occupée par l'armée allemande en 1941 avant d'être, en 1944, à nouveau conquise par l'armée rouge et intégrée dans le bloc soviétique.

De nombreux estoniens furent leur pays au moment de la seconde annexion par les troupes russes. Le jeune

Anatol Pikas participa à cet exil ; il avait quinze ans lorsqu'il se réfugia en Suède où il entama des études de philosophie et de psychologie. Il a soutenu sa thèse en 1966 et, à partir de 1968, il a été nommé professeur à l'université d'Uppsala où il exercera jusqu'en 1993.

C'est à partir de 1975 qu'il a commencé à développer ce qui allait devenir la Méthode de la Préoccupation partagée. Les travaux de ce chercheur sont encore peu connus en France. Le Centre RĒSIS a choisi de consacrer la plus grande partie de ce bulletin à la présentation de ses principaux apports théoriques.

Nous remercions le Professeur [Peter Wallensteen](#) de l'Université d'Uppsala qui nous a communiqué cette photographie inédite d'Anatol Pikas

**À partir du numéro de décembre, le Centre RĒSIS consacre une série d'articles à la question :
QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT SANS BRIMADES ?
1^{er} article : D'ABORD NE PAS NUIRE**

Anatol Pikas : un auteur atypique

par Jean-Pierre Bellon



Pourquoi les travaux d'Anatol Pikas sont-ils aussi peu connus en France ? À ce jour, aucun de ses textes n'a été traduit ; un seul ouvrage français est consacré à l'exposé de sa méthode ; son décès n'a donné lieu à aucune nécrologie dans les médias. Les spécialistes des sciences de l'éducation lui ont-ils rendu hommage ? Non, rien, pas même un tweet. La méthode qu'il a créée permet pourtant de mettre fin à un grand nombre de situations d'intimidation scolaire. Elle est même probablement l'une des plus efficaces. Les principales évaluations auxquelles elle a été soumise, autant en France qu'à l'étranger, montrent, en effet, qu'elle permet de stopper les brimades dans plus de huit cas sur dix. Pourquoi alors un tel silence ? Pourquoi autant d'indifférence ?

Un esprit libre

Peut-être est-ce parce que, dès l'origine, Anatol Pikas s'est révélé comme un auteur parfaitement atypique, un esprit fondamentalement libre, n'hésitant jamais à avancer des hypothèses audacieuses et à prendre le contrepied des thèses soutenues par bon nombre de ses confrères. Dans les années 1970, en Scandinavie, tandis que se constitue la figure du *bully*, c'est-à-dire du harceleur de l'école, celui que Dan Olweus décrit comme animé « *par une impulsivité et un besoin impérieux de dominer les autres* », éprouvant « *de la satisfaction à porter préjudice et à faire souffrir autrui* », Anatol Pikas, dès 1975, soutient, tout au contraire, que « *les auteurs de brimades peuvent parfaitement avoir des opinions entièrement négatives à propos de l'intimidation* ». Il considère que si des élèves participent à des brimades, ce n'est pas parce qu'ils sont méchants, agressifs ou pervers, mais plus simplement parce qu'ils sont incapables de se défaire de la puissance du groupe.

Proximité avec René Girard

Aussi Anatol Pikas refusera-t-il d'utiliser l'expression *school bullying*, il préférera le terme de *mobbing*, mot difficile à traduire en français mais qui désigne le groupe lorsqu'il se *mobilise* contre une cible. René Girard est, semble-t-il, l'un des rares auteurs français à avoir utilisé le concept de *mob* pour désigner la capacité qu'ont les groupes à se coaliser contre une victime, cet « *appel obscur de la foule qui la rassemble ou qui la mobilise, autrement dit, qui la transforme en mob* ». Il serait d'ailleurs intéressant d'examiner la proximité entre les thèses de René Girard et celle d'Anatol Pikas. Tous deux ont refusé de définir la violence en termes d'agression individuelle. Ils ont, tous deux, considéré que les groupes pouvaient toujours être générateurs de violence. Ils ont, tous deux, insisté sur la notion de mimétisme : le premier en

a fait la pierre angulaire de sa théorie et a vu dans la concurrence mimétique la cause principale de la violence entre les hommes, le second a montré que si des élèves se transformaient en intimidateurs c'était le plus souvent pour imiter l'action de leurs pairs et pour ainsi s'intégrer à un groupe. L'un et l'autre, enfin, n'ont jamais dissimulé leur dette à l'égard de la pensée chrétienne. Girard a vu dans le christianisme le renversement anthropologique mettant fin à la désignation automatique du bouc émissaire ; Pikas se réfère à une épître de Saint Paul pour comprendre pourquoi les élèves s'associent aux brimades : sans doute éprouvent-ils pour leur cible une certaine compassion mais ils s'associent cependant à un mal qu'ils réprouvent, le bien qu'ils voudraient faire étant hors de portée.

Une méthode ouverte

Tandis que ses confrères – Dan Olweus en Norvège, plus tard Christina Salmivalli en Finlande – élaboraient des programmes clés en main, conçus pour être vendus – souvent fort cher – aux établissements scolaires et destinés à être appliqués docilement par les professionnels, Anatol Pikas a choisi de laisser sa méthode ouverte. Celle-ci repose d'abord sur quelques principes éthiques auxquels on ne doit jamais déroger : la préoccupation pour celui qui ne va pas bien et la recherche de suggestions pour lui venir en aide. Mais pour le reste, Pikas a laissé les professionnels adapter librement la méthode au contexte qu'ils rencontraient. Ainsi a-t-il inspiré Barbara Maines et George Robinson pour la mise en place de *No Blame Approach*, méthode anglaise qui, tout en restant fidèle aux principes éthiques énoncés par Pikas, associe un groupe à la résolution de la situation ; ainsi Ken Rigby a-t-il développé une version australienne de la méthode ; au Canada, des psychologues ont mis au point la *méthode de intérêts communs* ; nous avons nous-mêmes développé la MPP^{FR} dans les pays francophones. Dans l'élaboration de sa méthode, Anatol Pikas a choisi de faire confiance aux élèves intimidateurs pour trouver une issue au problème qu'ils ont eux-mêmes créé ; il a choisi d'accorder une même confiance aux professionnels pour le développement de sa méthode.

Un chercheur qui adosse sa méthode à des valeurs morales, qui la met librement à la disposition des professionnels, qui choisit de considérer les élèves et leurs maîtres comme des sujets responsables et qui, de surcroît, s'autorise à citer Saint Paul ne pouvait que paraître suspect à la meute des demi-habiles. On ne saurait mieux lui rendre hommage qu'en continuant de faire vivre ses valeurs, en incitant constamment les élèves à partager une préoccupation pour ceux qui ne vont pas bien et en recherchant avec eux des suggestions pour leur venir en aide.

BULLYING OU MOBBING

Le rôle de l'individu ou celui du groupe ?

Derrière ce qui pourrait apparaître comme une simple différence dans le choix du vocabulaire, on voit clairement se profiler deux approches très différentes. Dan Olweus et les tenants du school bullying définiront ce type de violence par trois caractéristiques : la répétition, la disproportion des forces mais aussi l'intention de nuire. Anatol Pikas, sans mettre en cause les deux premières caractéristiques, met d'abord l'accent sur la dimension groupale du phénomène. Pour lui, les actes de mobbing sont perpétrés sous l'influence du groupe : l'intention de l'agresseur n'est pas le plus souvent de nuire à la cible mais de se conformer à ce que le groupe attend de lui.

Pour les théoriciens du school bullying, la violence puiserait donc prioritairement son origine chez l'individu ; pour les théoriciens du mobbing, ce serait du côté du groupe qu'il conviendrait d'en rechercher l'origine. La différence existant entre les deux perspectives peut être résumée à l'aide du tableau suivant :

Bullying : Dan Olweus	Mobbing : Anatol Pikas
<ul style="list-style-type: none"> - Des actes répétés, - Perpétrés dans un cadre de disproportion des forces, - Avec l'intention de nuire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un phénomène de groupe, - La disproportion résulte du nombre, - L'action étant perpétrée sous l'influence du groupe, son intentionnalité n'est pas toujours avérée.

Dan Olweus s'étend assez longuement dans ses textes sur les profils de ceux qu'il nomme les *agresseurs-types*. Pour cet auteur, le comportement des agresseurs-types puise principalement son origine dans leur éducation soit parce que celle-ci a été marquée par le « *laxisme du responsable de l'enfant* », soit au contraire parce que les recours « *à des méthodes d'éducation répressives* » ont été trop

fréquents. Dan Olweus passe beaucoup plus vite sur ce qu'il nomme *les mécanismes de groupe* : ceux-ci sont principalement considérés comme des facteurs aggravant les comportements agressifs, mais jamais comme pouvant être à leur origine. Selon Anatol Pikas, la violence du groupe ne saurait être réduite à celle des individus : « *Les pensées et les sentiments d'un groupe, écrit-il, sont plus simples que ceux de chacun de ses membres* ».

Ainsi le groupe fait-il naître des attitudes que ses membres n'adopteraient probablement pas s'ils étaient seuls. Anatol Pikas suggère même que les *mobbers* se retrouvent souvent pris dans une situation paradoxale : la pression du groupe les conduit à adopter des comportements et à commettre des actes qu'en toute conscience ils réprouvent fermement. Il est même convaincu que de nombreux intimidateurs éprouvent un désir réel et sincère de faire cesser le mobbing mais que, fortement soumis à la pression du groupe, ils ne savent pas comment faire pour y mettre fin. Ainsi, selon Pikas, ce serait le groupe qui pousserait les individus vers des comportements offensifs, tandis que, selon Olweus, ce serait l'agressivité de certains individus qui entraînerait le groupe vers des actes d'intimidation.

Dernière différence enfin, Dan Olweus a soutenu que « *l'intimidation au cours de l'adolescence pouvait fortement prédire une criminalité ultérieure, les anciens bullies de l'école étant surreprésentés dans les registres de la criminalité* ». Jamais Anatol Pikas ne s'est hasardé à de semblables prédictions.

Cet article reprend des extraits du livre de J.P. Bellon, B. Gardette et M. Quartier, Vaincre le harcèlement, c'est possible, La méthode de la Préoccupation partagée, ESF Éditeur, 2016-2021.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- **Abstraction and Concept Formation** (1966) : La thèse d'Anatol Pikas est disponible en version anglaise.
- **Rationell konfliktlösning** (1973) : L'ouvrage a été traduit en cinq langues mais pas en français. Seule la version allemande semble aujourd'hui disponible (Rationale Konfliktlösung).
- **Treatment of Mobbing in School : Principles for and the Results of the Work of an Anti-Mobbing Group** (1975) : Il s'agit du 1^{er} article consacré à l'élaboration de la méthode de résolution des situations d'intimidation.
- **A Pure Concept of Mobbing Gives The Best Results of Treatment** : 2^{ème} texte consacré à la méthode, paru dans l'ouvrage collectif, Roland & Munthe, *Bullying, An International Perspective*, 1990.
- **Gemensamt Bekymmer metoden. Handbok för ett paradigmskifte i behandling av skolmobbing** (1998) : 3^{ème} exposé de la méthode ; l'ouvrage est non traduit. Le titre suédois signifie littéralement : *La méthode de la préoccupation commune, Un manuel pour un changement de paradigme dans le traitement de l'intimidation scolaire*.
- **New Developments of the Shared Concern Method** : dernier texte sur la méthode, accessible en ligne en suivant [ce lien](#).

BIOGRAPHIE RAPIDE

- Il est né à Viljandi en Estonie le 29 novembre 1928.
- Il quitte l'Estonie à 15 ans, au moment de l'invasion soviétique (1943).
- Il grandit à Norrköping (Suède) où il passe son baccalauréat.
- Il étudie l'histoire, la philosophie, les sciences politiques, la psychologie et la pédagogie.
- Il se marie avec Anna-Lena Delin en 1962. Ils auront 3 enfants.
- Sa thèse est publiée en 1966.
- Il enseigne à l'université d'Uppsala à partir de 1968 et jusqu'en 1993.
- Il met au point la Méthode de la Préoccupation partagée au début des années 1970.
- Il en présentera différentes versions en 1975, 1989, 1998 et 2002.
- Il a été professeur invité dans différentes universités (Allemagne, Canada, États-Unis).
- Il est décédé à Uppsala le 1^{er} novembre 2021.

**PROPOSITION DE LOI VISANT À COMBATTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE :
Une déclaration commune de 7 acteurs de la lutte contre le harcèlement scolaire**

UN PROJET QUI PASSE À CÔTÉ DE L'ESSENTIEL

Nous ne sommes pas par principe contre l'adoption d'une loi visant à combattre le harcèlement scolaire, mais le projet présenté à l'Assemblée nationale nous paraît relever d'une profonde méconnaissance d'un phénomène dont on sait à quel point il est prégnant et dangereux dans les établissements scolaires. En passant complètement à côté de l'essentiel, il ne permettra pas de protéger plus efficacement les futures victimes. Le projet de loi vise essentiellement à renforcer les peines concernant les élèves auteurs de brimades. Il ne contraint aucunement les établissements à prendre en charge les situations de façon appropriée et efficace.

Quelques exemples récents où le harcèlement scolaire a débouché sur des drames laissent, en effet, entrevoir de graves erreurs dans le traitement des situations par certains établissements : confrontations organisées entre élèves victimes et intimidateurs, ou encore manque de protection des victimes alors que des sanctions ont été annoncées concernant les harceleurs, autant de fautes qui placent les victimes en grand danger. Sans parler du cas des professeurs qui participent à l'intimidation de certains élèves, les livrant, fragilisés et isolés, au groupe que constitue la classe. Mais bien d'autres erreurs dans le traitement des situations de harcèlement sont monnaie courante et génèrent des drames, souvent moins visibles que ceux qui sont révélés par les médias.

Le phénomène du harcèlement scolaire est encore mal compris par bien des professionnels qui le traitent comme un conflit entre individus, alors qu'il est un effet de groupe, avec tout ce que cela suppose de dépersonnalisation des protagonistes. Aucune loi pénalisant les élèves harceleurs n'aura le moindre effet sur l'existence de ces effets de groupe, qui sont présents du début à la fin de la scolarité, dans tous les établissements, quelle que soit la sociologie des établissements. Les harceleurs ne sont pas des enfants « mal élevés » qui ont besoin d'être rééduqués, ce sont des jeunes gens piégés par un phénomène de groupe puissant, auquel les adultes ne sont pas toujours étrangers, et souvent renforcé par la logique des réseaux sociaux. Il faut les arracher à cette influence néfaste au lieu d'attendre qu'ils se rendent coupables de méfaits graves les conduisant à des sanctions pénales qui ne répareront en rien le tort commis envers la victime.

Le projet de loi se montre-t-il plus audacieux concernant le cyberharcèlement ? Contraint-il les plateformes à bloquer les comptes de tous les auteurs de flaming ? Leur impose-t-il la levée de l'anonymat lorsque des phénomènes d'attaques en meute sont constatés ? Renforce-t-il la protection juridique des victimes de sexting ou de Revenge porn ? Un article du projet se borne laconiquement « à inscrire la lutte contre le harcèlement scolaire parmi les objectifs assignés aux plateformes et fournisseurs d'accès. Il consacre l'obligation de modération des contenus de harcèlement scolaire sur les réseaux sociaux ».

Il nous est donc permis de nous interroger. Entre 2013 et 2018, rien moins que quatre lois permettant de sanctionner les auteurs ont été promulguées. La priorité est-elle d'en élaborer une autre dans le domaine de la répression ? Ce projet vise à faire peur et non à éduquer. Pourquoi s'employer à la rédaction d'une loi dont on sait par avance qu'elle n'empêchera aucune situation de se développer, qu'elle n'apportera aux victimes aucune protection supplémentaire, qu'elle figera les positions des protagonistes et bloquera le processus de résolution des situations ? Y avait-il vraiment urgence à légiférer au moment où le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports lance, en cette rentrée 2021, un dispositif ambitieux, le programme PHARE (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), qui prévoit la création, dans chaque école et chaque collège, d'une équipe de cinq personnes spécifiquement formées aussi bien pour intervenir auprès des intimidateurs que pour apporter tout le secours nécessaire à ceux qui en sont les cibles ? Ce programme, s'il parvient à son terme, dotera tous les établissements scolaires des compétences permettant de briser les dangereux effets de groupe, tout en apportant un soutien indéfectible aux cibles des brimades.

Une loi permettant réellement de protéger les victimes devrait, à notre sens, être porteuse des principes suivants :

- Que plus aucune victime de harcèlement scolaire ne soit abandonnée à sa solitude, et en particulier que les victimes et leurs familles soient véritablement soutenues et accompagnées sur le long terme,
- Que toute situation, même supposée de harcèlement, soit immédiatement stoppée par les personnels de l'établissement,
- Que les plateformes soient contraintes à faire cesser toute attaque en meute,
- Que les victimes de cyberharcèlement, et particulièrement de sexting et de Revenge porn, bénéficient d'une protection juridique renforcée.

Ce sont là des objectifs autrement plus ambitieux qui considèrent le harcèlement comme un fléau scolaire mais aussi social, et qui se donnent les moyens de le comprendre pour mieux l'endiguer, avec une mobilisation accrue et concertée de tous les acteurs concernés.

Signataires : Jean-Pierre Bellon, professeur de philosophie, directeur du Centre RÉSIS. Nicole Catheline, pédopsychiatre. Sylvie Condette, enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation et de la formation. Nora Fraisse, déléguée générale de l'Association Marion La Main Tendue. Bertrand Gardette, conseiller principal d'éducation, vice-président de l'APHEE. Noémya Grohan, auteure, ancienne victime de harcèlement. Marie Quartier, psychothérapeute, directrice de la formation au Centre RÉSIS.

Notre série

QU'EST-CE QU'UN ÉTABLISSEMENT SANS BRIMADES ?

1^{er} article : **D'ABORD NE PAS NUIRE** par Marie Quartier



Lorsque j'ai découvert le travail d'Anatol Pikas, j'ai été frappée de voir que ce grand chercheur avait élaboré avec tant de soin un modèle d'entretien avec les élèves auteurs de faits de harcèlement, sans pour autant préciser de quelle manière les élèves victimes devaient être soutenus par l'école. N'ayant malheureusement pas eu l'occasion de lui poser de question, je dois m'en tenir à mon hypothèse, qui est la suivante : le système scolaire que connaissait Anatol Pikas est tout entier centré sur le bien-être des élèves, comme un prérequis naturel à tout apprentissage. C'est pourquoi, mettre fin aux brimades par des entretiens avec les élèves intimidateurs devait suffire à ses yeux, puisque tout naturellement l'élève cible trouverait dans son établissement l'attention dont il avait besoin. Force est de constater que notre modèle français est bien différent, et que la capacité même à détecter le mal-être d'un élève y est tout sauf évident. D'une part, parce que les professeurs n'y sont pas du tout formés. D'autre part, parce que les élèves victimes de brimades font souvent tout pour « sauver la face » et donner l'impression que tout va bien pour eux, par un mécanisme de défense qui leur permet de ne pas s'effondrer et de « tenir » courageusement en minimisant eux-mêmes leur souffrance. C'est pourquoi les équipes de professionnels comme les parents doivent être attentifs à ce qu'on appelle les « signaux faibles », en les recueillant et en les croisant, afin d'identifier le mal-être chez un enfant ou un adolescent qui le cache.

Mais les professionnels de l'institution scolaire doivent également gagner la confiance des élèves, afin que ceux qui montrent des signes de souffrance puissent se confier à eux en toute sécurité. D'où la nécessité de changer de paradigme afin de placer une réelle éthique de la préoccupation pour le bien-être de tous au cœur de l'institution scolaire. Cette préoccupation ne doit pas se confondre avec une « bienveillance » mal comprise qui confinerait au laxisme en mettant à mal l'autorité des professeurs. Cela est d'autant plus vrai que le chercheur Benoît Galand a montré à quel point le rôle du professeur en classe était essentiel pour protéger les élèves : ne rien laisser passer, ni ricanement, ni moquerie, ni remarque désagréable, est la première des conditions pour lutter contre les phénomènes de harcèlement entre élèves. Souvent, le rétablissement d'un cadre maîtrisé en classe est un passage obligé pour que les élèves cibles de brimades fassent confiance à des adultes qui avaient perdu à leurs yeux toute crédibilité.

Une fois l'élève cible repéré, c'est également en évitant d'aggraver sa situation par des réactions maladroitement qu'un établissement scolaire parviendra progressivement à favoriser la confiance des

élèves envers les adultes et à libérer leur parole. Les injonctions répétées telles que « Le harcèlement, il faut en parler » sont totalement inutiles, si rien d'efficace n'est fait pour accueillir cette parole. Or, il y a une série d'erreurs – dont la liste n'est pas close – qui se retrouvent souvent dans les actions menées par les établissements scolaires pour traiter les situations.

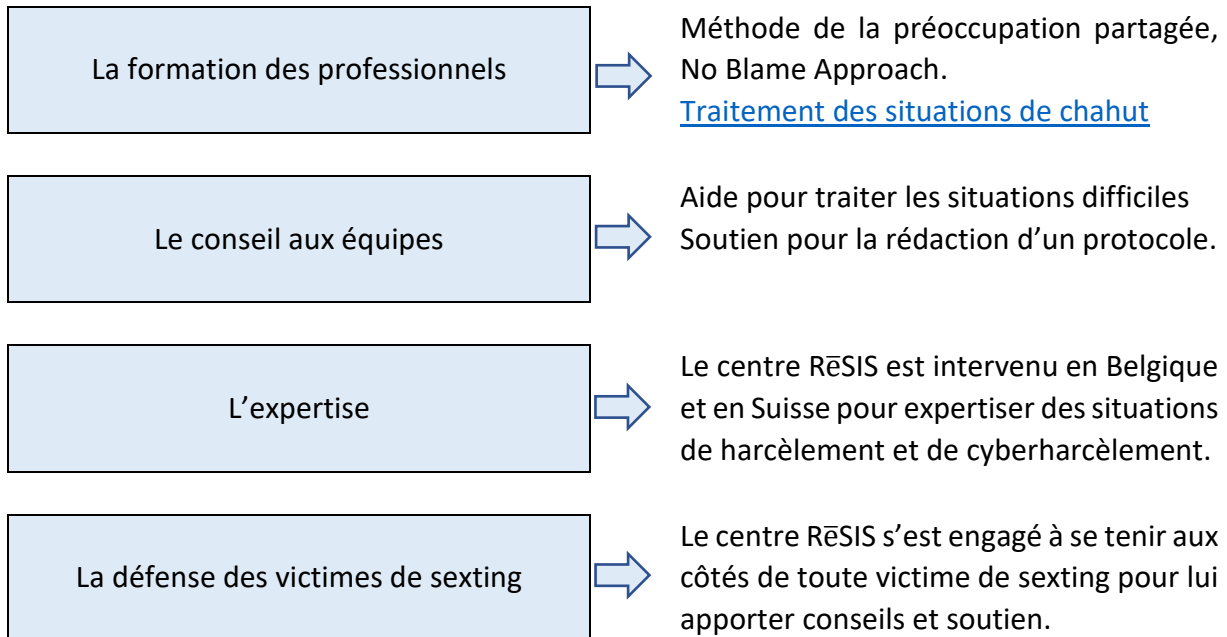
Les trois erreurs les plus classiques sont sans doute les suivantes :

- **Confronter l'élève harcelé avec son ou ses intimidateurs.** Cela ne doit JAMAIS être fait, ni pour « comprendre ce qui se passe », ni pour faire une « médiation ».
- **Organiser une heure de vie de classe sur le harcèlement,** lorsqu'il y a une situation en cours. Les séances sur le harcèlement doivent être menées en dehors de tout problème connu.
- **Se précipiter pour prodiguer des conseils à l'élève victime,** même les plus intelligents ou bienveillants. Cela revient clairement à lui dire qu'il est responsable de ce qu'il subit. Cela révèle également une totale méconnaissance du rôle du groupe dans l'intimidation – groupe dont l'omniprésence dans la vie de l'élève, à l'école comme sur les réseaux sociaux, représente une menace diffuse très inquiétante.

On n'insistera jamais assez sur la nécessité de créer avant tout une relation de confiance et même d'alliance avec l'élève victime, et de travailler sur le comportement de ses intimidateurs afin qu'ils cessent toute brimade, avant d'envisager tout conseils à son égard ou à l'égard de sa famille. En dehors de ces erreurs classiques à éviter à tout prix, bien des réactions sont néfastes : il s'agit de toutes ces paroles qui minimisent, qui mettent en doute, qui montrent de l'agacement. Elles sont souvent liées à une prise en compte unique des faits ou actes des élèves, et non de l'état de souffrance de l'élève cible. Elles révèlent aussi une incroyable ignorance des souffrances liées à la solitude de l'élève cible, dont il est impératif de le sortir par des entretiens où il sera enfin pris au sérieux et pourra retrouver un sentiment de sécurité au sein de son établissement scolaire. Car pour cet élève, au-delà des brimades qu'il subit, ce sont peu à peu les murs mêmes de l'école, du collège ou du lycée qui prennent une connotation menaçante et l'ensemble de son expérience scolaire qui peut être gâchée et transformée en enfer. La responsabilité de l'école est immense, et c'est pourquoi nous aurons l'occasion de revenir sur ces erreurs et sur bien d'autres qui sont régulièrement commises par des professionnels souvent animés de bonnes intentions.

LES ACTIVITÉS DU CENTRE RĒSIS

Créé en 2019 par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier, le centre RĒSIS intervient en France, en Belgique, en Suisse et dans les lycées français de l'étranger dans les domaines suivants :



POUR NOUS JOINDRE :

Centre RĒSIS France



centreresis@gmail.com

Centre RĒSIS Belgique



centreresis.belgique@gmail.com

Centre RĒSIS Suisse



centreresis.suisse@gmail.com

Centre RĒSIS Maroc



centreresis.maroc@gmail.com



Jean-Pierre Bellon • Bertrand Gardette

NOUVELLE ÉDITION ACTUALISÉE

Harcèlement et cyberharcèlement à l'école

Une souffrance scolaire en réseau



Jean-Pierre Bellon • Marie Quartier

Les blessures de l'école

Harcèlement, chahut, sexting : prévenir et traiter les situations



Jean-Pierre Bellon • Bertrand Gardette
Marie Quartier

Méthode REVUE-4 ENRICHIÉE

Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible

La méthode de la préoccupation partagée

